

Attestations de compétences selon l'O-Lrnis Conditions de participation aux modules organisés à l'ASEPIB

Règlement des examens O-Lrnis

Le règlement des examens fait partie intégrante des conditions de participation aux modules. Ce document est téléchargeable sur www.asepib.ch

Inscription

Le formulaire d'inscription en ligne vous permet de vous inscrire pour la date de cours choisie. A la réception du formulaire et de ses annexes, votre dossier est contrôlé par la commission d'examens. Si l'admission selon l'art. 3.9 et suivants du règlement d'examens est confirmée, votre inscription est définitive.

Nous vous envoyons par mail ou courrier postal la confirmation de participation et la facture. Un dossier incomplet ne permet pas l'accès au module choisi.

Paielement

Le paieement de la formation doit être effectué avant le début du cours. Le délai de paieement est mentionné sur la facture. Les paieements échelonnés ne sont pas autorisés.

Annulation

Le candidat peut annuler son inscription jusqu'à quatre semaines avant le début de la formation du module ou à un examen. Jusqu'à cette date, les frais sont remboursés, déduction faite d'une contribution aux frais de dossier (CHF 150.-). Le retrait doit, dans tous les cas, être effectué par écrit.

Un retrait ultérieur n'est possible qu'en présence d'une raison excusable selon l'art. 3.9.6 du règlement d'examen

Un échec à l'examen modulaire ne donne pas droit au remboursement des frais de module ou d'examen.

Report de formation par l'organisateur

Un cours débute dès que la participation minimale est confirmée (6 participants minimum pour les modules de base et Technologies, 3 pour les CCT). En cas de participation insuffisante à un cours, celui-ci est reporté dans un délai respectable et communiqué aux participants par écrit.

Nombre de participants par cours

Nous n'acceptons que 14 participants maximum par classe pour les modules de base et Technologies. 6 participants maximum pour les CCT, ceci afin de garantir un suivi de formation optimal.

Devoir de présence durant les modules

Les candidats doivent être présents à 100% durant les modules. En cas de non-respect de ce devoir de présence, ils ne sont pas autorisés à passer l'examen.

Documents, matériel de cours

Les supports de cours et le matériel éventuel à se procurer sont détaillés dans la confirmation de cours. Aucune documentation de cours non accréditée par l'organisme d'examen ne peut être utilisée durant les modules. La loi sur les droits d'auteur s'applique aux documents fournis par l'organisme d'examen. Leur utilisation à des fins de formation externes est strictement interdit.

Examens modulaires

Tous les modules sont sanctionnés par un examen. Le règlement d'examens mentionne les conditions d'admission.

L'examen pour le module Bases doit être réalisé au plus tard deux semaines après la fin de la formation relative au module Bases. L'examen pour le module CCT a lieu à la fin de la formation relative au module. Le niveau et le contenu des examens pour les deux modules élargis CCT sont identiques pour toutes les personnes à former.

Structure des examens pour les attestations de compétences			
Module	Forme de l'examen	Durée	Notation
Module de Base Classe A	Examen théorique	90 min	Réussi / non réussi
Module de Base Classe B + C	Examen théorique	90 min	Réussi / non réussi
Technologies	Examen théorique (QCM)	60 min	Réussi / non réussi
CCT Ordinaire	Partie 1 : examen théorique	90 min	Réussi / non réussi
	Partie 2 : examen pratique	45 min	

La réussite de l'examen modulaire de base donne accès au module de Technologies.
La réussite de l'examen de Technologies donne accès au CCT choisi.

Certification qualité

Notre institution est certifiée EDUQUA. Ce label garantit la transparence de nos offres de formation et la qualité des contenus durant votre formation.

Nous vous renseignons volontiers sur la certification EDUQUA en tout temps.